

RÉDACTION

ADMINISTRATION

BUREAU DES ABONNEMENTS

Imprimerie Suisse Catholique
Fribourg (Suisse)

ABONNEMENTS

1 mois 3 mois 6 mois 1 an
Suisse Fr. 2.50 6.— 10.— 20.—
Étranger " 4.— 10.— 18.— 35.—

Tous les bureaux de poste se chargent de percevoir les prix d'abonnement moyennant une surtaxe de 10 centimes.
Compte de chèques postal n° 54

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES

Publicitas

S.A. SUISSE DE PUBLICITE

100, rue SAINT-PIERRE

PREX DES ANNONCES

Colonne	1 ^{re} insertion 30 cent.	2 ^e et suivantes 25 "	3 ^e et suivantes 20 "	4 ^e et suivantes 15 "	5 ^e et suivantes 10 "
Titre	25 "	20 "	15 "	10 "	5 "
Illustration	30 "	25 "	20 "	15 "	10 "
Retard	50 %	75 %	100 %	150 %	200 %

Nouvelles du jour

La crise franco-anglaise. Le Japon et la Russie.

L'incident franco-allemand a engendré une crise franco-anglaise qui donne lieu à des échanges de notes entre Paris et Londres. On trouvera plus loin les documents officiels. Le point de vue du gouvernement français est nettement formulé par le *Journal des Débats*, qui dit que la France ne peut souscrire à la thèse d'après laquelle elle devrait obtenir une autorisation spéciale de chacun des Alliés chaque fois qu'il s'agit d'appliquer une des dispositions du traité de Versailles.

Le gouvernement anglais prétend, au contraire, que l'exécution du traité est une affaire qui regarde tous les Alliés et il ne veut pas admettre que la France ait pris les décisions qui lui conviennent sans que ses alliés y eussent donné leur assentiment.

Le désaccord qui sépare les deux gouvernements a eu pour effet que l'ambassadeur d'Angleterre cesse pour le moment de paraître à la conférence des ambassadeurs, qui siège à Paris sous la présidence de M. Millerand.

D'après la façon dont les choses ont été engagées, on doit s'attendre à voir le gouvernement français maintenir inflexiblement son point de vue. C'est pour lui une question de prestige. Le gouvernement de Londres se montrera-t-il aussi irréductible? On peut en douter; il faut noter qu'il n'est pas soutenu par l'opinion anglaise.

Ce qui arrive est un succès pour M. Barthou, qui a le droit de dire que sa philippique contre l'influence excessive de la diplomatie anglaise sur la politique de paix des Alliés a porté fruit. A sa voix, la France s'est affranchie des lisières britanniques.

Il y aurait lieu d'envisager les conséquences que la thèse de la France est susceptible d'avoir pour le fonctionnement de la Société des nations. Ce n'est pas un mystère que l'opinion française a vu d'un œil très peu favorable une institution qui est destinée à restreindre la liberté d'action de chaque Etat dans la politique extérieure. En soutenant, à l'encontre du point de vue de l'Angleterre, qui est pourtant son alliée, le droit de la France d'agir à sa convenance pour obtenir la satisfaction de ses intérêts, le cabinet de Paris fait prévoir qu'il se pliera encore moins à solliciter des autorisations de la part d'une collectivité comme la Société des nations.

Il paraît qu'on se trouve à la veille d'un accord franco-belge concernant le Luxembourg. La France vient d'envoyer à Bruxelles des propositions concernant une intervention concertée des deux pays dans toutes les affaires où leurs intérêts seraient impliqués. Ces propositions ont paru très acceptables au gouvernement belge. Il reste à savoir ce qu'en pensent les Luxembourgeois. Les Belges assurent que la solution prévue ne froissera en rien le patriotisme des citoyens du Grand-Duché.

Une dépêche a annoncé que les Japonais avaient occupé Vladivostok, le port russe qui est au point terminus du Transsibérien, pour mettre un terme aux abus que se permettaient les troupes bolchévistes.

Une nouvelle information de Tokio dit que, à Nikolaiewsk, à l'embouchure de l'Amour, une sauglante collision s'est produite entre Russes et Japonais et que les premiers ont eu le dessus et ont massacré à peu près toute la colonie japonaise de la ville.

Il se pourrait que ces faits amenassent Tokio à prendre de graves décisions à l'égard de la Russie.

Le gouvernement tchèque, qui cherche à décatholiser la Bohême, est dérangé dans cette entreprise par les protestations du clergé et de la presse religieuse. Aussi cherche-t-il les moyens de leur mettre un bâillon. Il a rédigé un petit paragraphe de loi qui prendra place dans le code pénal, si le Parlement y consent. Voici ce texte : « Il sera procédé de même contre toute personne et tout fonctionnaire ecclésiastique qui, à l'occasion d'un office religieux et par-

ticulièrement dans la prédication, dans l'enseignement de la religion ou à propos d'un exercice de piété, d'une procession ou en toute autre circonstance analogue, aura parlé des institutions de l'Etat ou des affaires politiques, aura critiqué une loi en vigueur ou en projet, aura recommandé ou décrié une organisation politique, un parti ou un journal, aura pris fait et cause dans une lutte électorale en faveur ou à l'encontre d'un parti. La peine sera celle de l'emprisonnement jusqu'au maximum de 6 mois. »

Voilà le clergé et tous les catholiques avertis.

Mais ce n'est pas la seule mauvaise nouvelle qui arrive de Prague.

L'Eglise schismatique tchèque jubile : la nouvelle constitution votée par le Parlement de Prague la met en état de réclamer sa part des biens ecclésiastiques et des subsides publics. Elle a aussitôt entrepris les démarches nécessaires pour faire surgir partout des communautés schismatiques qui réclameront, dans chaque paroisse, le partage des biens. C'est donc une campagne absolument pareille au mouvement vieux-catholique suisse qui va s'ouvrir en Bohême. L'Eglise catholique-nationale tchèque s'est donné, au surplus, une constitution calquée sur celle de la secte vieille-catholique des pays occidentaux, ce qui achève la ressemblance.

On va donc voir en Bohême ce qu'on a vu à Genève et dans le Jura bernois : des paroisses déchirées par le schisme, des disputes pour la possession des églises, des pasteurs intrus imposés par le bras séculier, les vrais catholiques spoliés et les fondations constituées par les générations croyantes détournées de leur destination pour servir à la perte des âmes.

L'Eglise nationale tchèque a, dès maintenant, la perspective de s'enraciner dans le pays, à la faveur des avantages matériels qui lui sont assurés. Elle le fait savoir à tous les échos, avec une joie exultante.

La Société des nations

Paris, 12 avril.

(Havas.) — Le Comité du Conseil de la Société des nations a tenu sa quatrième séance, hier dimanche, sous la présidence de M. Bourgeois.

Après avoir constaté que la Société des nations rencontre de plus en plus la confiance générale, M. Bourgeois a donné la parole à M. Fischer, délégué anglais, qui a lu le rapport sur l'Arménie. D'après ce rapport, la constitution d'un Etat arménien libre devrait être confiée à un Etat civilisé sous l'égide de la Société des nations, s'il est possible de trouver un pays disposé à accepter ces responsabilités.

Le baron Gaiffier d'Estroy, représentant de la Belgique, a présenté ensuite son rapport sur la protection des minorités en Turquie. On ne peut arrêter une solution avant la fixation définitive des clauses de paix avec la Turquie. Le Conseil s'est aussi occupé longuement de la question des prisonniers de guerre en Sibirie. Les résultats obtenus par les Sociétés de Croix-Rouge sont remarquables, mais loin de parer à la gravité du mal. Certains prisonniers sont en captivité depuis cinq ans. Une personnalité de talent et de grand cœur sera chargée de s'en occuper activement.

Enfin, M. Quinones de Leon a lu son rapport sur les propositions du huitième commissaire de Dantzig, relatives aux élections dans cette ville. Tous ces rapports ont été approuvés à l'unanimité.

La conférence de San-Rémo

Paris, 12 avril.

(Havas.) — La conférence de San-Rémo s'ouvrira vraisemblablement le 19 avril. Le président du conseil doit recevoir aujourd'hui les représentants du gouvernement italien. La conférence de San-Rémo aura à s'occuper du traité avec la Turquie dont les détails ont été élaborés à Londres. Certaines questions importantes, notamment les clauses militaires, sont restées en suspens. Elles doivent recevoir l'agrément des gouvernements alliés. Il est peu probable que la question de Constantinople soit soulevée à

nouveau, mais on s'occupera certainement de Smyrne.

M. Millerand, qui doit être entendu aujourd'hui par la commission des affaires extérieures à la Chambre, fera probablement demain, mardi, des déclarations en séance publique sur les relations diplomatiques entre la France et l'Angleterre. Toutefois, il est possible que cette communication soit avancée ou retardée, selon l'état des négociations engagées à ce propos entre Londres et Paris.

L'élection du Conseil d'Etat par le peuple

Lorsque la Constituante fribourgeoise donna au peuple la charte du 24 mai 1857, elle proclama, en premier lieu, la souveraineté du canton et son adhésion à la Confédération suisse : « Le canton de Fribourg est un Etat souverain qui fait partie de la Confédération suisse. »

Ayant ainsi fixé la situation de l'Etat cantonal, le législateur précisa que la « souveraineté réside dans l'universalité du peuple. »

Si l'on cherche quels sont les attributs de la souveraineté populaire, celui qui apparaît au premier plan, et bien au-dessus de tous les autres, c'est sans conteste le droit du peuple souverain de nommer lui-même les chefs de l'Etat. Ainsi, de par la définition même de la souveraineté républicaine qui réside dans le peuple, ce peuple a le droit d'élire directement son gouvernement.

Jusqu'ici, cependant, l'exercice de ce pouvoir souverain a été délégué aux députés, qui confiaient le pouvoir exécutif et administratif à un Conseil d'Etat.

Le projet de révision constitutionnelle propose l'élection directe du gouvernement par le peuple. Cela paraît plus démocratique et plus logique. Au moment où l'on se décide à étendre les droits populaires, en inscrivant dans la Constitution le droit d'initiative législative, c'est-à-dire le droit du citoyen de proposer des lois nouvelles ou de révoquer d'anciennes lois; au moment encore où on lui reconnaît le droit d'accepter ou de refuser de nouveaux textes législatifs, par l'exercice du referendum; à ce moment, disons-nous, il serait étrange que l'on contestât au peuple l'exercice du plus élémentaire des attributs de sa souveraineté, la nomination des chefs de l'Etat.

Ainsi en ont jugé tous nos confédérés. Fribourg devrait-il rester seul, de tous les Etats suisses, à ne pas permettre au peuple souverain d'exercer ce droit primordial? Cela ne paraît pas possible; pareil isolement ne serait pas compris autour de nous.

L'élection directe du Conseil d'Etat par le peuple est une conséquence normale du développement des institutions démocratiques. Par degrés et tout naturellement, cette évolution atteint les sommets hiérarchiques de l'Etat. C'est l'idée démocratique et conservatrice qui s'épanouit.

En fait, que se passe-t-il chez nous, dans la commune? Le pouvoir exécutif et administratif communal est élu directement par l'assemblée des citoyens. Depuis quarante ans et plus que nos conseillers communaux sont élus directement par le peuple, les affaires communales ont-elles été plus mal administrées? Au contraire, et l'élection directe des syndics, qui a couronné l'institution, a marqué un pas de plus dans la voie du progrès. Dans la plupart des communes, ce mode d'élection a été le commencement d'une ère de relèvement économique et de renouveau moral. Pourquoi une institution qui fonctionne heureusement dans toutes les communes qui forment le territoire cantonal n'aurait-elle pas d'aussi heureux fruits lorsqu'il s'agit du gouvernement du canton? Pourquoi le citoyen fribourgeois n'aurait-il pas, dans l'Etat, les mêmes droits que dans la commune? Pourquoi n'éclaircirait-il pas lui-même son gouvernement? Notre population n'est que de 180,000 âmes. Berne, dont le peuple élit directement ses conseillers d'Etat, en compte 587,000; Vaud, qui vient d'adopter ce système, a une population de 300,000 âmes.

Chez nous, beaucoup plus que chez nos grands voisins, l'élection directe du gouvernement se justifie, car l'électeur y est assez près des candidats pour apprécier leurs mérites et choisir en connaissance de cause. Dans le canton de Fribourg, pas plus qu'ailleurs, un candidat au gouvernement ne ris-

quera d'être quelqu'un que le peuple ne connaisse pas. Ce sera un homme qui se sera fait connaître dans un cercle bien plus étendu que celui de sa commune ou de son propre district; sinon, il ne serait pas question de sa candidature. Le peuple en aura entendu parler; il le connaîtra dans une mesure suffisante pour pouvoir le juger.

L'élection directe du gouvernement comporte un acte de déférence envers la volonté populaire, qui ne peut que produire dans le peuple une impression excellente. L'élection directe honore et l'Etat et le peuple. Elle crée, entre les deux, un lien de confiance. Pourquoi nous priverrions-nous de cet avantage? Il n'y a pas lieu, chez nous, de douter du bon sens populaire. Ce peuple, dont les adversaires eux-mêmes de l'élection directe et des droits populaires vantent les qualités et les vertus, ce peuple chez lequel on aime à signaler la bonté de caractère, la sagesse, la prudence, la modération dans les sentiments et le discernement, pourquoi ne serait-il pas jugé digne d'élire directement les conseillers d'Etat?

Le peuple fribourgeois a donné de tout temps la preuve de sa maturité politique; il en a fourni de nouveaux témoignages pendant la crise des années de guerre; nous nous reprocherions d'insister. Il nous suffira de relever l'attitude admirable du corps électoral fribourgeois lors des élections fédérales du 25 octobre 1919. Quand un peuple a manifesté avec autant d'éclat sa sagesse et sa fermeté politique, il a montré qu'il n'y avait pas de droits qu'il ne soit digne d'exercer et qu'on ne puisse lui confier en toute sécurité.

Les événements d'Allemagne

La note de M. Millerand à l'Angleterre

Paris, 10 avril.

(Havas.) — Dans la note qui a été communiquée, vendredi, au gouvernement britannique, le gouvernement français affirme d'abord que la loyauté de son attitude ne peut laisser aucun doute. Les Alliés ont été constamment tenus au courant de sa politique. Le gouvernement français s'est toujours déclaré hostile à l'entrée, dans la Ruhr, de troupes supplémentaires allemandes, ajoutant que cette autorisation devait avoir eu tout cas pour condition l'occupation militaire de Francfort et de Darmstadt. Le 3 avril, il en informa ses représentants dans les capitales alliées par un télégramme dont la copie était remise en même temps au siège des ambassades alliées à Paris, et que le maréchal Foch étudiait ces mesures militaires qui désormais ne pouvaient être évitées, ni différées.

D'autre part, il rappelle qu'il s'agit de la violation d'une des clauses les plus solennelles du traité signé par la France et la Grande-Bretagne, et que le gouvernement allemand a lui-même reconnu la nécessité d'une autorisation formelle et préalable pour cette dérogation à l'article 43, en même temps que le droit du gouvernement français à réclamer en échange un gage territorial.

Comment le gouvernement français aurait-il pu encore ne pas douter de la promesse allemande de faire retirer la Reichswehr aussitôt l'ordre rétabli? Ni pour les réparations, ni pour la livraison des coupables, ni pour le charbon, ni pour le désarmement de l'armée de terre, les Alliés n'ont reçu les satisfactions stipulées par le traité de Versailles.

Le gouvernement britannique a-t-il bien mesuré tout le danger de ces violations successives et systématiques? A quel moment croira-t-il devoir s'arrêter dans la voie des concessions? La France, en tout cas, est obligée, aujourd'hui, de dire : « C'est assez. » Elle ne demande d'ailleurs qu'à le dire avec ses alliés. Le gouvernement français est non moins convaincu que le gouvernement anglais de la nécessité essentielle de maintenir l'unité des Alliés dans l'application du traité avec l'Allemagne. Ce concert intime de la France et de l'Angleterre lui paraît également indispensable pour résoudre équitablement les vastes problèmes qui se posent actuellement dans le monde, aussi bien en Russie et dans les Balkans qu'en Asie Mineure et dans tout l'Islam.

La note se termine par l'assurance que le gouvernement français, sous le bénéfice de ces considérations, se déclare tout disposé à s'assurer avant d'agir l'assentiment de ses alliés dans toutes les questions interalliées que soulève l'exécution du traité.

Londres, 10 avril.

L'Evening News dit que M. Lloyd George, qui devait quitter Londres samedi matin, à 11 h. 30, n'est parti qu'à 12 heures 25, par suite de la réception de la note française, laquelle est arrivée dans la matinée. Une réunion des ministres a été aussitôt convoquée, afin de

réviser la réponse à la note française, avant le départ de M. Lloyd George. M. Bonar Law et lord Curzon assistaient à cette réunion.

La réponse de l'Angleterre

Londres, 12 avril.

(Havas.) — L'agence Reuter croit savoir que la réponse anglaise à la note française affirme à nouveau la détermination du gouvernement britannique d'exiger l'exécution du traité de paix en ce qui concerne le désarmement, les réparations, les fournitures de charbon et autres questions similaires, en parfait accord avec les Alliés.

Le gouvernement britannique fait d'ailleurs remarquer que le désaccord avec la France n'a rien à voir avec l'exécution du traité, mais a trait à la situation créée par la requête du gouvernement allemand demandant d'envoyer des troupes dans la zone neutre pour y rétablir l'ordre. C'est un fait bien connu que le point de vue du gouvernement britannique, partagé par les Allemands, était que cette requête fut accueillie, sous réserve d'une garantie assurant le rétablissement de la neutralité dans ladite zone après l'expiration du délai accordé. Le gouvernement de Londres lui-même parfaitement décidé à exiger cette garantie. D'un autre côté, le gouvernement français était d'avis que la condition à mettre à l'entrée des troupes allemandes en zone neutre devait être l'occupation de villes allemandes par les troupes alliées. Les Alliés étaient unanimement opposés à cette politique. Les Français se décidèrent alors séparément. On croit savoir que la réponse française justifie l'action indépendante de la France, tout en déclarant que le gouvernement français n'envisageait aucune action sans le consentement préalable de ses alliés.

Le gouvernement britannique est d'avis que la force de toute alliance dépend de l'unité d'action. Au surplus, la situation n'est pas encore éclaircie. On croit savoir que, jusqu'à ce que l'entente soit complétée sur ce point, l'ambassadeur britannique à Paris n'assistera à aucune séance de la conférence ayant pour but la discussion des mesures concernant l'Allemagne, puisque toute réunion reste sans effet aussi longtemps que l'un des alliés agit séparément.

L'attitude des autres puissances

Paris, 10 avril.

(Havas.) — Le Temps dit :

« On n'a reçu jusqu'à présent aucune communication officielle indiquant que le gouvernement des Etats-Unis désapprouve l'occupation nouvelle de villes allemandes par les troupes françaises. Des échanges de vues qui ont eu lieu, il résulte que le gouvernement des Etats-Unis, tout en maintenant l'opinion qu'il incombe aux forces allemandes de rétablir l'ordre dans la Ruhr, estime que la France a dû avoir des raisons sérieuses pour faire avancer ses troupes sur la rive droite du Rhin et il éprouve le désir de connaître ces raisons, qui sont d'ailleurs faciles à exposer. Le gouvernement français n'a reçu jusqu'ici aucune note italienne. Quant au gouvernement japonais, son avis a été exprimé à Tokio; il se félicite de savoir que l'action française a réussi et ne présente aucune objection à l'occupation de villes allemandes. »

Nouvelle localité occupée

Darmstadt, 10 avril.

(Wolf.) — Babbenhausen a été occupé par les troupes françaises. La Reichswehr s'est retirée de Bahort. Une patrouille française a poussé une pointe jusqu'à Bausheim, mais elle s'est retirée.

Les limites de l'occupation

Berlin, 12 avril.

(Wolf.) — (Officiel.) — Le gouvernement allemand a appelé l'attention du gouvernement français sur le fait que certains renseignements signalent une avance des troupes françaises dans la direction de Aschaffenburg. Le gouvernement allemand, pour le cas où cette nouvelle se trouverait confirmée, estime en effet qu'il est de son devoir de signaler très sérieusement le danger de conflits armés possibles entre des unités françaises portées en avant et des troupes allemandes.

A la suite de cette communication, M. Paléologue, à la date du 10 avril courant, a fait connaître au chargé d'affaires allemand à Paris, que la France n'envisage nullement l'occupation d'Aschaffenburg, non plus que de Stockstadt. Il s'agit simplement de quelques avant-postes que le commandement a dû, pour des raisons d'ordre militaire, porter jusque dans le voisinage de cette dernière ville.

Frankfort, 12 avril.

(Wolf.) — L'avance française se trouve suspendue pour le moment. Au cours des deux derniers jours, soixante personnes se sont vu dresser contraventions par la police.

L'action belge

Bruxelles, 12 avril.

(Havas.) — Un bataillon belge partira aujourd'hui pour Mayence. Il sera reçu officiel-

publiques

R exposera aux enchères, à 2 heures du an, une maison avec ai-pote de terre attenante, n° 3215 F 3323. s'adresser au locataire, M. l'avocat Egger, à ns de vente.

e fleuries

ères publiques, ven- ure du jour, chez an, environ 60 poses 3316

d'enchères.

FORME HACH

Heller-Wieget EXTERNAT

scum Commerce

secondaire, Ensei- mirable situation au O. F. 22514 Z. 3187

er, Kohler

La Tour-de-Peilz

t d'emprunts

mprunts de l'ancieue ats au lait Peter

0,000 du 30 avril 1900

0,000 du 1^{er} avril 1901

0,000 du 10 avril 1902

avril 1920, seront rem- boursés, dès le 30

ets des banques ci-des-

Fédérale S. A.

Banque Suisse

Banques Suisses

ndenburg et C^{ie}

el Chavannes et C^{ie}

Chavannes et C^{ie}

Fédérale S. A.

Banques Suisses

nod, de Gantard et C^{ie}

Banques Suisses

Fédérale S. A.

de Banque suisse

manière

neville et C^{ie}

card et C^{ie}

Banques suisses

de l'Etat

ril 1920, l'intérêt res- titué

es titres au présent au 2223

ars 1920.

LER, KOHLER

Suisse S. A.



Marque déposée

commerce

ON TOTALE

confitures — Liqueurs

jouer — etc.

Spécialités — etc.

10 & 20 %

Rue des Chanoines

près Saint-Nicolas

Téléphones 5.05

ILS TEMPS

Cercloréts carrés, etc.

. CHIFFELLE

Lausanne,

URG.

terrain

20, dès 2 heures

aux enchères publi-

cière de la piste de

51 perches, 1^{er} qua-

trème jour, lesdits im-

me location pour le

P. 3319 F 3434

posant : E. Amot.

RÉDACTION ADMINISTRATIVE BUREAU DES ABONNEMENTS Imprimerie Bulaue Fribourg (Suisse) ABONNEMENTS 1 mois Fr. 1.50 3 mois 4.50 6 mois 8.50 1 an 15.00

Nouvelles Le désa... d'aplanisse...

BANOUE DÉPÔTS À TERME 6% CHANGE Paiements commerciaux dans tous les pays MEILLEURES CONDITIONS Jules Hoffmann & Co BANQUIERS FRIBOURG, 35, Rue de Romont

Vente aux enchères publiques Les héritiers de Madame Rosine Lacombe, veuve en 1^{er} noces de Jean Gut, à Morat, vendront par enchères publiques, au Café de la Balance, à Morat, le mercredi, 21 avril 1920, les immeubles dépendant de ladite succession, soit: 1^o Un établissement d'horticulture existant depuis plusieurs années, situé près de l'Enge, à Morat, et comprenant 1 bâtiment avec 2 logements spacieux et ensolés; cave, 2 étages à porcs, remise, lumière électrique et eau, le tout en parfait état d'entretien et très bien aménagé. 2^o Un jardin de 13 ares (terrain profond et fertile), clôture en fer solide, plusieurs centaines d'arbres fruitiers comprenant les sortes les plus choisies. On cédera aussi les outils aratoires, char à purin et un poulailler. 3^o Une ruche très solidement construite, à l'état de neuf, avec tous les ustensiles, 8 familles. 4^o Un pré, situé en face de la maison, d'une contenance de 1 pose 119 perches; terrain très fertile avec plusieurs arbres fruitiers. Toute la propriété est très avantageusement située pour un établissement d'horticulture ou pour un agriculteur. Le terrain est avantageux comme place à bâtir. Pour les conditions et renseignements s'adresser au notaire soussigné et pour visiter les immeubles aux propriétaires: Madame L. Schneider-Stotz, Café de la Balance, et Monsieur James Stotz, à Morat. Par ordre: P 3224 F 3322 Morat, le 6 avril 1920. D^r Henri Derron, not.

Enchères de fleurs On exposera aux enchères publiques, vendredi, 16 avril, à 1 heure du jour, chez Jos. Oberon, à Matran, environ 60 poses de fleurs, foin et regain. Il sera fait un tour d'enchères. 3316

Foin & regain A VENDRE Faire offres à AUDOUARD, à RUSSIN (canton de Genève). Téléphone 12,508. 3470

15 maçons et 20 manœuvres trouveront du travail à l'usine de Broc. S'adresser à M. J. EHLERS, entrepreneur, Avenue de Pérolles, N° 10, ou sur le chantier, à Broc. P 3369 F 3477

Enchères publiques Pour cause de cessation de commerce, la soussignée vendra aux enchères publiques, devant son domicile à Belfaux, le mercredi 14 avril 1920, des 9 1/2 h. du matin: 1 char à pont à 1 et 2 chevaux; 2 colliers de vache, à l'état neuf; 1 tonneau; 1 grande bascule; 1 grand coffre, habits, 1 tric, pipes, lames pour scies, haches, petites scies, 1 établi, serpes, 1 rucher, outils de menuisier, pioches, faux, crocs; 20 moules à chape et sapin; 3 lits complets; 1 tige; 2 gârdarbes, chaises, tabourets, 1 tonneau à choucroute, 1 tes de fumier, une grande chaudière, à l'état neuf, une couleuse avec potager, une meule ainsi que d'autres objets trop longs à détailler. Belfaux, le 3 avril 1920. 3365-3476 L'exposante: Vve Rosalie LIZISTORF, s. scierie communale.

AUTO-CAMION 3 et 5 tonnes, 30-40 HP, en parfait état, construction très solide, bandages neufs, à vendre à de très bonnes conditions. - J. GRÉLET, 12, rue Gutenberg, Vevey. (Téléph. 7.22). 3469

ON DEMANDE personne connaissant la cuisine, pr un café-restaurant. Entrée à convenir. 2841 S'adresser au Café Granjéria, BULLE.

PIANISTE On en demande un ou une bonne pour les dimanches et lundis. S'adresser au Clésma Royal. A la même adresse, on demande une caissière pour les dimanches et lundis. 3428

Bonne à tout faire est demandée pour petit ménage. Bon gage. S'adresser: rue Saint-Pierre, 14, 1^{er}. 3446

APPRENTI S'adresser sous chiffres P 3338 F à Publicitas S. A., Fribourg. 3450

A vendre maison de 3 appartements de 3 chambres, cuisines, mansardes. 23-25,000 francs Maisons de 3 appartem. de 5 chambres, cuisines, bains, jardin. 50-52 000 francs (appartements libres pour juillet). A Louer appartements 2 et 4 chambres tout de suite et juillet. S'adresser au Bureau de location, rue de Lausanne. 3451

A VENDRE 4 brebis avec agneaux. S'adresser à M. L. Harnas, scierie de Pérolles, Fribourg. 3455

Side-car avec moteur 10 HP, modèle luxe, vitesses, éclairage électrique, par dynamo et batterie. Livrable tout de suite chez DAHER, frères, FRIBOURG

A VENDRE en soumission, jusqu'au 25 avril, une grange en bon état, à transporter, courée de 9 créches, remise, grande partie en bois, couverturé en tuiles. S'adresser à PALLETT, Alexandre, La Tour-de-Tréme. 3460

OCCASION A VENDRE très belle chambre à coucher complète, plusieurs beaux lits, bois dur, mode-secrétaire, table et tableaux. P 3323 F 3460 S'adresser: 200, rue des Maçons.

ON DEMANDE A LOUER pour fin juillet ou dans le courant d'août, un appartement bien ensoléillé, de 3 à 4 pièces, si possible confort moderne. S'adresser, par écrit, sous P 3279 F à Publicitas S. A., Fribourg. 3376

A VENDRE 2 chars de foin S'adresser à GIBET, François, feu Philippe, Villarsel-le-Gibloux.

A VENDRE 5 beaux porcs de 40 semaines, chez Pierre SALLIN, fils de Modeste, Villars-Saint-Pierre. 3353

Berliet 30 HP., Véhicule de poids lourd le plus parfait Economique Simple Robuste Type 5 tonner, Prix du châssis Fr. 37,500. Avec carrosserie type Armée 39,000. Payable en ARGENT FRANÇAIS (port et douane en sus) Livraison immédiate Pour essais et tous renseignements, s'adresser à l'agent exclusif pour la SUISSE romande, Bâle, Berne et Soleure. Garage E. MAURER GENÈVE 50, Boul. des Tranchées - Téléph. N° 7600

VENDEUSE Maison de 1^{er} ordre, d'entrées coloniales de la place, demande pour tout de suite, vendeuse capable, si possible connaissant la branche, l'allemand exigé. Adresser offres par écrit avec certificats à: Société Kauter, commerce de café, Rue de Lausanne, 23, FRIBOURG. 3431

On demande une JEUNE FILLE pour faire le ménage et aider à servir au café. Bon gage et occasion d'apprendre l'allemand. S'adr. à M^{me} Dreyer-Personz, café du Pont, Thielle. 3462

A vendre 6 poses de 10 semaines, chez Alex Corpataux, à Formanguettes.

A REMETTRE café-brasserie centre de Genève; bonne clientèle. Offres sous chiffres X 11512 X, à Publicitas S. A., Genève. 3371

A VENDRE 500 kg. bon foin, ainsi que 7 beaux porcs de neuf semaines, chez Felix Flaxger, Needorf, Rosé.

A vendre en suite de liquidation: Actions de la Caisse hypothécaire de Fribourg (valeur de rachat 500 fr.). Actions de la Banque cantonale fribourgeoise (valeur de rachat 550 fr.). S'adresser à X 25, Poste restante, rue d'Italie, Genève. 3466

Nous livrons au prix du jour par wagons paille & foin 1^{re} qualité. Adresser offres sous chiffres U 11749 L à Publicitas S. A., Lausanne. 3473

UN CHIEN sans collier, s'est réfugié chez Ernest Lizistorf, à Autsfond. Le réclamer au plus tôt. 3478

Ilote comestible de toute 1^{re} qualité, garantie pour quelques jours seulement. 1fr. 75 le litre. Transmis de propriétaires Bourgeois et Gottrau, Fribourg.

ON DEMANDE à Berne, dans petite famille, pour 1^{er} mai, CUISINIÈRE de toute confiance. Bon gage. - M^{me} Benziger, Berner, Mondijustr., 29.

ON DEMANDE pour Lausanne, dans petit ménage soigné, une JEUNE FILLE sachant faire la cuisine. Bons gages. Offres avec certificat à M^{me} Arthur Merleor, Beaulieu, 11, Lausanne. 3468

On demande tout de suite, 2 filles de cuisine et une bonne laveuse. S'adresser à l'Economat de l'Asile de Bel-Air, Genève.

On demande une JEUNE FILLE pour faire le ménage et aider à servir au café. Bon gage et occasion d'apprendre l'allemand. S'adr. à M^{me} Dreyer-Personz, café du Pont, Thielle. 3462

A vendre 6 poses de 10 semaines, chez Alex Corpataux, à Formanguettes.

A REMETTRE café-brasserie centre de Genève; bonne clientèle. Offres sous chiffres X 11512 X, à Publicitas S. A., Genève. 3371

A VENDRE 500 kg. bon foin, ainsi que 7 beaux porcs de neuf semaines, chez Felix Flaxger, Needorf, Rosé.

Nous livrons au prix du jour par wagons paille & foin 1^{re} qualité. Adresser offres sous chiffres U 11749 L à Publicitas S. A., Lausanne. 3473

UN CHIEN sans collier, s'est réfugié chez Ernest Lizistorf, à Autsfond. Le réclamer au plus tôt. 3478

Ilote comestible de toute 1^{re} qualité, garantie pour quelques jours seulement. 1fr. 75 le litre. Transmis de propriétaires Bourgeois et Gottrau, Fribourg.

Chevaux à vendre On vendra 6 forts chevaux de confiance, ainsi qu'une forte jument trottieuse de 5 ans. A choisir sur 10 et plusieurs colliers. S'adresser à Picand Jules, coiffeur, à Richemont, Fribourg. 3399

A. AUDERSET avocat Place Notre-Dame, à Fribourg informe son honorable clientèle et le public, qu'il a remis les affaires contentieuses de son étude à son confrère, M. le D^r A. Villars, avocat, rue du Pont-Suspendu, 79, Fribourg. Fribourg, le 9 avril 1920. A. Auderset, avocat.

D^r A. VILLARS avocat Rue du Pont-Suspendu, 79, à Fribourg a l'avantage de porter à la connaissance du public qu'il a repris l'étude de son collègue, M^{re} A. Auderset, avocat, à Fribourg. L'étude de M^{re} Villars se trouve, comme par le passé, à la rue du Pont-Suspendu, en face de la Chancellerie de l'Etat. 3425-528 D^r A. Villars, avocat.

FOIN & PAILLE Nous avisons les intéressés que nous recevons ces jours prochains une grosse quantité de foin et paille italiens, 1^{re} qualité, en gares de Fribourg, Romont et Bulle. Prix du foin 36 fr. 100 kg. Prix de la paille 19 fr. 100 kg., pris gares ci-avant. Le déchargement commencera mardi 13 avril. Les inscriptions sont prises dès ce jour chez: KIESER & Co, LESBOD (Gruyère), ou par M^{re} Emile GENOUD, SEMSALES, ou par A. STUCKY, Café Fribourgeois, BULLE. A la même adresse: FARINE de RIZ fourragère, garantie 25 % de graisse, pour porcs, au prix de 36 fr. les 100 kg. P 1117 B 3385

Vente de terrain Jeudi, 15 avril 1920, dès 2 heures après midi, on vendra aux enchères publiques, dans une salle particulière de la pinte de Matran, un pré de 3 poses 61 perches, 1^{re} qualité. Eventuellement, le même jour, lesdits immeubles seront exposés en location pour le terme de six ans. P 3319 F 3434 L'exposant: E. Amet.

Motocyclette 4 HP Modèle 2 C X comme neuve, à vendre 2800 fr. Moto Peugeot 2 1/2 HP 2 cyl. état neuf, 800 fr. On peut essayer les machines. 3303 H. Charney, cycles et motos, Ecoteaux.

Fourches américaines "JOWA" garanties Les FILS de A. CHIFFELLE 26, rue de Lausanne, 26, FRIBOURG

Madame veuve Hélène Muller-Eby et ses enfants: Tobie, Elise et Georges; Mme et M. Hensler-Muller et leurs enfants; Sœur Antoinette, Fille de la Charité, à Nancy (France); Mme et M. Junin-Muller et leur fils; Mme et M. Brach-Muller et leurs enfants; M. et Mme Joseph Muller-Jacquemin; M. et Mme Pierre Muller et leurs enfants; à Berne; Mme veuve Charles Muller et ses enfants; à Vevey; Mme veuve Knoch-Muller, à Berne; M. et Mme Henri Muller et leurs enfants; les enfants de feu Joséphine Christianz-Muller, à Genève; les enfants de feu Antoine Muller, à Fribourg; M. et Mme Raymond Muller et leurs enfants; M. et Mme Victor Muller et leurs enfants; Mme veuve Reine Zarkindin et ses enfants; Mme veuve Elzouere Ely et ses enfants; les familles Kolly, Chollat, Bortig, Helmoz, Marchand, ont la profonde douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Monsieur Théodore MULLER Mécanicien C. F. F.

leur cher et regretté époux, père, grand-père, beau-père, frère, beau-frère, oncle et cousin, décédé dans sa 57^{me} année, après une longue et pénible maladie, muni des secours de la religion. L'office d'enterrement aura lieu mardi, 13 avril, à 9 h. du matin, à l'église de Saint-Jean, Domicile mortuaire: Pellets Ramas, 135. Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

Abbaye des Maréchaux La Confrérie fait part à ses membres du décès de leur regretté confrère Monsieur Théodore MULLER Mécanicien aux C. F. F. L'office d'enterrement aura lieu à Saint-Jean, à 9 heures, mardi, 13 courant. Domicile mortuaire: Pellets Ramas, 135. Les confrères sont priés d'y assister.

Musique Landwehr, Fribourg Nous avons le grand regret de faire part de la mort de notre collègue Monsieur Théodore MULLER Membre passif Les funérailles auront lieu mardi, 13 avril, à 9 heures du matin, à l'église de Saint-Jean. Domicile mortuaire: Pellets Ramas, 135.

Société ornithologique, Fribourg Nous avons le grand regret de faire part du décès de notre collègue et membre Monsieur Théodore MULLER Les membres sont invités à participer à ses funérailles qui auront lieu mardi, 13 avril, à 9 heures du matin, à l'église de Saint-Jean. Domicile mortuaire: Pellets Ramas, 135.

Cercle littéraire et de commerce, Fribourg Messieurs les membres du Cercle sont informés du décès de leur cher et regretté collègue Monsieur Albert SCHACHER Ancien maître-boucher Ses obsèques ont eu lieu aujourd'hui lundi, 12 avril, à Fribourg.

Appareils photographiques GRAND CHOIX Nouveau prix courant gratuit. Expéditions par retour du courrier. A. Schnell 9, Place St-François Lausanne

Vente de souliers militaires suisses usagés L'arsenal de Fribourg a encore à vendre un certain nombre de souliers militaires usagés, remis en état, pour le prix de 15 fr. la paire, dans les numéros de grands 37 à 41. Les acheteurs peuvent venir les essayer ou écrire à l'arsenal en indiquant les numéros de grands qu'ils désirent. 3393-527 L'inspecteur des arsenaux: Maur. Weck.

A VENDRE 4000 kg. de pommes de terre Woldmann. A la même adresse, on achèterait un bon chien de garde. 3311 S'adresser à M. Jean Quot, Belfaux.

A VENDRE une vache, un veau de 4 mois, 1 char à pont, 1 caisse à purin, chez Fritz Wyss, Planche Supérieure, 218, Fribourg. 3439

A vendre 6 beaux porcs, de 8 semaines, chez Bichler, SAUBA, à Comblanchef. 3482

Le gouvernement all... compte de la réaction... veut troubles du pays... médiate, cela est just... bilité première, c'est l... le gouvernement, comm... lui commandait, avait... tion de l'Assemblée cou... est achevé depuis longt... procéder à l'élection d'u... l'Allemagne aurait auj... plus régulier et jouirai... tranquillité. Mais la cr... de perdre la situation... détiennent indûment... obstinément d'observer... dus sourds aux réclan... publique. L'Assemblée nationale... fidelement la nation. E... la révolution, sous le c... lequel la monarchie av... fletait la situation d'al... anciennes institutions... ordre de choses nouvea... l'Allemagne croyait se... tion des vainqueurs, ét... la ligue fraternelle des... avec élan son essor éco... Le temps a emporté... publique allemande n'... ennemis soupçonneux;... l'index et la situation... très imperceptiblemen... que de matières indust... hausse sans fin des es... tion de la monnaie nat... s'étant conjurés pour e... du pays. Le gouvernem... diocore en politique et... Il n'a que deux succès... obtenu des mineurs un... forte de charbon, et d... ciation sur un point... l'honneur national. Sous l'effet des décep... mande avait évolué; l... gouement démocratique... prendre sa traditionnelle... trice. Ce phénomène s'... suscitait chez les part... gime des espérances qu... tre eux ont voulu réali... rait aux socialistes de... leur ont fait commettre... la consultation popula... réclamation et que réclamaient. Le mécon... était tel que le candid... à la présidence, qui ex... générale, était devenu... doutable. Ajoutant à l... ne pas convoquer les é... allaient commettre en... peuple la nomination... des conservateurs trop... rent le coup d'Etat, cro... veu universel. Tel est l'exact para...